

Décision n° 2023-40 modifiant la décision n° 2022-9 du 3 janvier 2022 portant nomination de la directrice de l'Office français de l'intégrité scientifique du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision du 1^{er} mars 2021 portant nomination de directrice de département du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision n° 2022-9 du 3 janvier 2022 portant nomination de la directrice de l'Office français de l'intégrité scientifique du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de de la décision du 3 janvier 2022 susvisée, après les mots « à compter du 3 janvier 2022 » sont ajoutés les mots « et jusqu'à la date d'expiration du mandat qu'elle tient de la décision du 1^{er} mars 2021 s portant nomination de directrice de département du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (1^{er} avril 2025) ».

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le **17 NOV. 2023**

Le président par intérim
signé
Stéphane LE BOULER